

RECOMMANDATIONS' IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-475228 / 3707

59486

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3707

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAHIA BEN ABDELLAH

Date de naissance : 28-11-60

Adresse : 4 Rue Jannat, Les Almadies, Casablanca 100 412
Tunisie

Tél. : 0661321421

Total des frais engagés : 1550 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11/02/2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature(s) des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
.....	INP :
.....	
.....	
.....	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES OULFA Dr. GUES SOUS ABLA Pte Sidi El Khadir 33/Quartier Industrial El Wifak Ferrara - Oulfa - CASABLANCA abo.oulfa@gmail.com Tel : 0524 44 11 11	10/14/2020	300	550 DH

AUXILIARIES MEDICALS

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

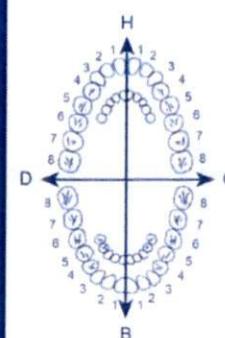
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

IF : 25217552
ICE : 002070777000015

FACTURE : 20201219001

Casablanca le 19-12-2020

Mme Laila SABRI
Prescripteur :

Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
	COVIDPCR	E550	E	550.00 MAD
Total				550.00 MAD

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 550 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent cinquante dirhams

Dr Abla GUESSOUS



LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES OULFA
Dr. GUESSOUS ABLA
Rte Sidi El Khadir 33, Quartier Industriel
El Wifak Ferrara / Oulfa - CASABLANCA
Labo.oulfa@gmail.com - Tél.: 05 22 69 34 31

Prélèvement à Domicile sur Rendez-vous

طريق سيدى الخديير، 33 الحسي الصناعي الوليق فرارة - الأنفية - الدار البيضاء -
✉ labo.oulfa@gmail.com ☎ 0522 69 34 30 ☎ 0522 69 34 30
ICE: 002070777000015 / IF: 25217552 / PATENTE: 35000425

Dr.Guessous Abla

Ancien interne des hôpitaux de Madrid
Master en biologie de la reproduction humaine Madrid

Biologie de la reproduction humaine
Bactériologie clinique
Hématologie
Parasitologie- Mycologie clinique
Biologie moléculaire

Date du prélèvement : 19-12-2020 à 08:30

Date d'édition du CR : 31-12-2020

Code patient : 20201219001

Né(e) le : 07-07-1967 (53 ans)



Mme Laila SABRI

Dossier N° : 20201219001

Prescripteur :

PCR-RT SARS COV-2

Nature de prélèvement : nasopharyngé / gorge

Résultat

Résultat négatif : Absence de détection d'ARN de SARS-CoV-2.

CIN:

BH53030

La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le SARS-CoV 2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

Le prélèvement nasopharyngé peut également être réalisé à domicile selon les normes d'hygiène en vigueur. Veuillez contacter le 06 95 09 47 65



LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES OULFA
Dr. GUESSOUS ABLA
Rte Sidi El Khadir 33, Quartier Industriel
El Wifak Ferrara - Oulfa - CASABLANCA
Labo.oulfa@gmail.com - Tél: 05 22 69 34 30

Validé par : Dr Abla GUESSOUS

Page 1 / 1

Prélèvement à Domicile sur Rendez-vous

طريق سيدى الخديير، 33 الحي الصناعي الوفاق فرارا - الألفة - الدار البيضاء

العنوان: Rte. Sidi El Khadir 33, Quartier Industriel El Wifak Ferrara - Oulfa - Casablanca

البريد الإلكتروني: labo.oulfa@gmail.com



0522 69 34 30



0522 69 34 30

الرقم: ICE: 00207077700015 / IF: 25217552 / PATENTE: 35000425